



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

Le 9 septembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20h00, en mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle

Absents excusés : M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à M. ABREU DE ALMEIDA Antonio), M. BALLANDRAS Marc (pouvoir donné à Mme IMBACH Céline), M. DORGET Alexandre (pouvoir donné à Mme LOUP-FOREST Cécile)

Mr ABREU DE ALMEIDA Antonio a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu du 17 juillet 2020
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA sur parcelle A 1283 Aux Montesuis
 - DIA appartement-125 chemin des Suards
 - DIA sur parcelle AB 972-152 route de Nonglard
 - DIA sur parcelles A1299-1315 et 1324-Les Chézards-Lot 2
 - DIA sur parcelles A 1298 et A 1314-Les Chézards-Lot 1
 - DIA sur parcelle A 1330-Les Chézards-Lot 8
 - DIA sur parcelle A 1329-Les Chézards-Lot 7
 - DIA sur parcelle A 1335-Les Chézards-Lot 11
 - DIA sur parcelle A 1336-Les Chézards-Lot 12
 - DIA sur parcelle A 1333-Les Chézards-Lot 9
 - DIA sur parcelles A 1301-1317-1326-Les Chézards-Lot 4
 - DIA sur parcelle A 13000-1316-1325-Les Chézards-Lot 3
 - DIA sur parcelle A 1327-Les Chézards-Lot 5
 - DIA sur parcelle A 1328-Les Chézards-Lot 6
 - DIA sur parcelle A 1293-1307-1318-Les Chézards-Lot 16
 - DIA appartement-258 route de Poisy
 - Régularisation foncière Route de Nonglard - Echange
- 3- Administration locale :
 - Constitution comités consultatifs
 - Référent sécurité routière
 - Correspondant défense
 - Règlement intérieur
 - Formalités pour signature des actes administratifs
 - Dispense de l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques
- 4- Finances
 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
 - Demande de subvention à la CAF-Aménagement extérieur Local Halte-Garderie
- 5- Installation d'un panneau d'information lumineux
- 6- Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

- DIA sur parcelle A 1334-Les Chézards-Lot 10

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUILLET 2020

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 17 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-Droit de préemption

En l'absence d'intérêt communal, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 74 152 20 X 0020, présentée par Maître CAREL-LAMARCA, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. Jacques CHAMBAZ et Mme Guillemette CHAMBAZ et relative à la vente d'une parcelle de terre non bâtie relative à la vente de la parcelle de terre non bâtie cadastrée A1283, d'une superficie de 846 m², issue de la propriété cadastrée A 196, d'une superficie totale de 4 410 m², sise au lieu-dit « Aux Montessuis », en zone U du PLU, au prix de 340 000 €, soit 401,89 €/m²

- DIA 074 152 20 X0021, présentée par Maître Yannick CHAPPUIS, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte M. Nicolas VAYR et Mme CHEVALLIER Emilie et relative à la vente d'un appartement de 74.28 m² au 1^{er} étage avec garage situé sur les parcelles cadastrées AB 10 (232 m²), AB 12 (181 m²), AB 47 (43 m²), AB 48 (37 m²), AB 802 (1 467 m²), AB 806 (11 m²), AB 873 (1 m²) et AB 870 (58 m²), sis 125 chemin des Suard, en zone U et Uv du PLU, au prix de 310 000 € dont 15 000€ de mobilier.

- DIA 074 152 20 X0022, présentée par Maître Yannick CHAPPUIS, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de M. Stéphane DUVILLARD et Mme Anne GUYON et relative à la vente d'une maison de 130 m² habitables environ, située sur la parcelle AB 972, d'une superficie totale de 1 000 m², sise 152 route de Nonglard, en zone U du PLU, au prix de 585 000 € (dont 7 050 € de mobilier) et 17 000€ de commission.

- DIA 074 152 20 X0023, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 141 m² habitables, située sur les parcelles A 1299, A 1315 et A 1324, d'une superficie totale de 408 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 2, en zone U du PLU, au prix de 666 947,00 €.

-DIA 074 152 20 X0024, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 140,51 m² habitables, située sur les parcelles A 1298 et A 1314, d'une superficie totale de 391 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 1, en zone U du PLU, au prix de 675 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0025, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 104 m² habitables, située sur la parcelle A 1330, d'une superficie totale de 373 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 8, en zone U du PLU, au prix de 570 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0026, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur la parcelle A 1329, d'une superficie totale de 370 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 7, en zone U du PLU, au prix de 570 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0027, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur la parcelle A 1335, d'une superficie totale de 383 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 11, en zone U du PLU, au prix de 570 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0028, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur la parcelle A 1336, d'une superficie totale de 550 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 12, en zone U du PLU, au prix de 590 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0029, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur la parcelle A 1333, d'une superficie totale de 353 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 9, en zone U du PLU, au prix de 570 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0030, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 141 m² habitables, située sur les parcelles A 1301, A 1317 et A 1326, d'une superficie totale de 597 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 4, en zone U du PLU, au prix de 690 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0031, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le

compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 140,51 m² habitables, située sur les parcelles A 1300, A 1316 et A 1325, d'une superficie totale de 461 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 3, en zone U du PLU, au prix de 680 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0032, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 124,80 m² habitables, située sur la parcelle A 1327, d'une superficie totale de 501 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 5, en zone U du PLU, au prix de 690 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0033, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 141 m² habitables, située sur la parcelle A 1328, d'une superficie totale de 507 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 6, en zone U du PLU, au prix de 650 000,00 €.

- DIA 074 152 20 X0034, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur les parcelles A 1293, A 1307 et A 1318, d'une superficie totale de 343 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 16, en zone U du PLU, au prix de 560 000,00 €.

- DIA 74 152 20 X 0035, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. et Mme Jean-Christian FURTER et relative à la vente d'un appartement de 64.08 m² au 1^{er} étage avec cave, garage et emplacement de stationnement situé sur les parcelles cadastrées AB 1015 (476 m²) et AB 1016 (18 m²), AB 1017 (111 m²), AB 1018 (253 m²), AB 1019 (580 m²) et AB 1020 (984 m²), sis 258 route de Poisy, en zone Uv du PLU, au prix de 295 000 € dont 7 170 € de mobilier.

- DIA 074 152 20 X0036, présentée par Maître Franck AYMONIER, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de la SAS AXE et KP représentée par M. Robert DUNOYER et relative à la vente d'une maison de 103 m² habitables, située sur la parcelle A 1334, d'une superficie totale de 374 m², sise au lieu-dit « Les Chézards » - Lot 10, en zone U du PLU, au prix de 570 000,00 €.

Régularisation foncière Route de Nonglard - Echange

Monsieur le Maire expose qu'afin de régulariser l'emprise de la route de Nonglard et de la propriété de Mr et Mme Gruffaz Jean, il convient de procéder à un échange de terrains selon les modalités suivantes, étant précisé qu'une servitude de passage tous usages est à créer sur la parcelle A1161 cédée par la commune :

Numéro de Parcelle	Superficie
<u>Parcelles échangées par Mr et Mme Gruffaz</u>	
AB 1163-Issue de la parcelle AB944	10 ca
AB 1159- Issue de la parcelle AB944	4 ca
<u>Parcelle échangée par la Commune</u>	
AB 1161- Issue de la parcelle AB714	15 ca

L'échange, estimé à 475€, sera réalisé sans soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'échange selon les modalités ci-dessus
- **Décide** de l'incorporation dans le domaine public de la Commune de Lovagny des parcelles AB1163 et AB 1159 issues de cet échange
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à la procédure de classement de ces voies dans le domaine public et à signer tous documents s'y référant, ainsi que l'acte qui sera reçu en la forme administrative.

3-ADMINISTRATION LOCALE

-Comités consultatifs

Monsieur le Maire rappelle la création des comités consultatifs et la désignation des membres élus lors des séances du 17 juin et du 17 juillet 2020.

Suite aux candidatures reçues, il convient de désigner les membres extérieurs au conseil municipal au sein de ces comités.

Le conseil réfléchit à l'opportunité de maintenir au sein du même comité les acteurs associatifs, économiques et touristiques et décide qu'en fonction des sujets à l'ordre du jour, seuls les acteurs concernés seront convoqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Désigne les membres extérieurs au conseil municipal comme suit au sein des différents comités consultatifs :

FINANCES	
Elus	3 à 4 membres extérieurs
Henri CARELLI-Président Bruno LANDON Jean-Pierre CHAMBARD Dominique ALVIN Cécile LOUP FOREST	Absence de candidatures

TRAVAUX-VOIRIE-BATIMENT-SECURITE	
Elus	3 membres extérieurs
Karen GAILLARD-Présidente Marc BALLANDRAS Antonio DE ALMEIDA Cécile LOUP-FOREST	-Michel ROLLAND

URBANISME	
Elus	Membres extérieurs
Jean-Pierre CHAMBARD-Président Karen GAILLARD Antonio DE ALMEIDA Céline IMBACH Michèle THENET	-Maurice MIEVRE -Thierry SAUTEL -Gabriel FONTAINE -Nathalie CHARLETY

COMMUNICATION	
Elus	2 à 3 membres extérieurs
Cécile LOUP-FOREST Michèle THENET Alexandre DORGET Dominique ALVIN	Absence de candidatures

JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE	
Elus	3 membres extérieurs
Cécile LOUP-FOREST-Présidente Jérémy VANHOUTTE Céline IMBACH Anne MUNIER	Absence de candidatures

ACTIVITE ASSOCIATIVES-ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	
Elus	3 à 4 membres extérieurs
Dominique ALVIN Claire DUSSOLLIET-BERTHOD Anne MUNIER Alexandre DORGET Jean-Pierre CHAMBARD	Absence de candidatures

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
Elus	Membres extérieurs
Bernard MIGUET-Président	-René MIGUET
Jérémy VANHOUTTE	-Elsa BELLO
Anne MUNIER	-Xavier COURTOIS
Claire DUSSOLLIET-BERTHOD	-Gilles REBOUX
Bruno LANDON	-Christophe JOANBLANQ
Jean-Pierre CHAMBARD	-Maurice MIEVRE

Une première réunion de chaque comité peut être lancée.

-Réfèrent sécurité routière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le directeur du cabinet du préfet propose de désigner un réfèrent sécurité routière au sein du conseil municipal afin de prendre en compte les enjeux de la sécurité routière dans l'action municipale.

M. Bruno LANDON se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Désigne** M. Bruno LANDON en qualité de réfèrent sécurité routière.

- Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande de la Délégation Militaire Départementale, et lors de chaque renouvellement de conseil municipal, il convient de désigner un « correspondant défense » au sein du conseil municipal. Il est le relais pour expliquer la politique de défense de la France et l'acteur local de promotion de la mémoire et du patrimoine.

M. Jean-Pierre CHAMBARD se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Désigne** M. Jean-Pierre CHAMBARD en qualité de correspondant défense.

- Règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement.

Ce règlement fixe notamment les conditions de consultation des projets de contrat de service public et les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Adopte** le règlement intérieur ci-annexé.

- Formalités pour signature des actes administratifs

Monsieur le Maire informe que la Commune de Lovagny, dans le cadre de transactions immobilières, peut être amenée à rédiger des actes authentiques en la forme administrative. En effet, en vertu de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, tous actes concernant les droits réels immobiliers, ainsi que les baux, passés en la forme administrative.

Conformément à la loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, le Maire agissant en tant qu'Officier Public ne peut, en même temps, représenter la Commune pour la signature de l'acte. Celle-ci doit donc être représentée par un adjoint dûment habilité par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire, et pour toute la durée de son mandat, à recevoir et à signer tous actes administratifs, antérieurs et à venir d'incorporation au domaine public communal et d'acquisition et vente du domaine privé communal ;
- **Autorise** le Premier Adjoint au Maire (ou dans l'ordre du tableau des nominations en cas d'empêchement et pour toute la durée du mandat) à accepter et signer toutes incorporations au domaine public communal et toutes acquisitions et ventes du domaine privé communal, antérieures et à venir et à procéder à toutes les formalités antérieures et postérieures aux actes administratifs.

-Dispense de l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour certaines acquisitions immobilières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de travaux de voirie ou autres projets, la commune peut être amenée à procéder à l'acquisition de parcelles de terrains auprès de particuliers. Les surfaces de terrains cédées ou acquises, en général minimales, peuvent être grevées de droits inscrits nécessitant ainsi la rédaction d'actes de mainlevée partielle qui doivent être publiés à la Conservation des Hypothèques.

Compte-tenu de la lourdeur de cette procédure, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire application des dispositions de l'article R. 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales en vertu desquelles : «*Le prix des acquisitions immobilières faites à l'amiable suivant les règles du droit civil ou après exercice du droit de préemption pour le compte des communes et de leurs établissements publics peut être payé au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'il n'excède pas un montant fixé par arrêté du ministre chargé du domaine et du ministre de l'intérieur.*».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de renoncer à la purge de l'ensemble des privilèges et hypothèques lors de l'acquisition d'un bien immobilier, par voie amiable et/ou par voie de préemption, d'un montant inférieur à celui fixé par arrêté du ministre chargé du domaine et du ministre de l'intérieur.
- **Précise** que ladite délibération sera jointe au mandat de paiement pour les acquisitions faites à titre onéreux.

4- FINANCES

- Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, la commune prévoit le changement des menuiseries de la mairie, datant du début des années 1980 afin de renforcer l'isolation du bâtiment ainsi que l'installation d'un chauffage au gaz naturel à l'église en remplacement de l'actuelle chaudière au fioul.

Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité, une aide financière de 10 725 € est sollicitée auprès des services de l'état, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	%
Changement des menuiseries de la mairie	8 537.42€	Etat-DSIL	10 725.00 €	30 %
Installation au gaz naturel de l'église	27 211.53€	Commune	25 023.95 €	70 %
Total	35 748.95 €	Total	35 748.95 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus exposé relatif à la rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- **Sollicite** une aide financière auprès des services de l'état au titre de la DSIL.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet ;
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune, au chapitre 21.

- Aménagement extérieur local halte-garderie - Demande de subvention à la CAF

Mme Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune met à disposition de la halte-garderie itinérante Karapat des locaux à la maison du village 2 jours par semaine.

A la demande des services départementaux de la direction de l'enfance et de la famille, la commune doit procéder à des aménagements extérieurs afin de sécuriser l'accueil des enfants.

Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité, une aide financière de 1 653 € est sollicitée auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Savoie, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	%
Barrières de sécurité	360.54€	CAF	1 653.00 €	80 %
Clôture et portillon	1 706.00€	Commune	413.54 €	20 %
Total	2 066.54 €	Total	2 066.54 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus exposé, relatif à la sécurisation de la cour accueillant la halte-garderie itinérante Karapat
- **Sollicite** une aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Savoie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet ;
- **Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune, au chapitre 21.

5-INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION

La commune souhaite se doter d'un panneau d'information lumineux afin de donner des informations à la population.

Mme Karen GAILLARD, Maire-Adjointe, présente l'offre de la société Lumiplan avec plusieurs propositions d'insertion sur la commune.

Après avoir débattu sur le type de panneau, l'emplacement et les différentes modalités d'acquisition de ce dernier, Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit créé et présente ses propositions lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Valide** le principe de l'investissement dans un panneau d'information lumineux
- **Crée un groupe de travail** composé de Mme GAILLARD Karen, M. CHAMBARD Jean-Pierre, Mme ALVIN Dominique, Mme IMBACH Céline et M. LANDON Bruno.

9-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A- Monsieur le Maire informe le conseil que l'appel d'offre lancé par le Syane suite à la fin des tarifs réglementés d'électricité auquel a adhéré la commune a été attribué à EDF.

B- Mr Bernard MIGUET, Maire-adjoint, présente « La forêt Bouge » qui agit pour une meilleure gestion de la forêt et qui présente les parcelles en vente afin que les propriétés soient moins morcelées.

La commune est intéressée par différentes parcelles de bois, appartement notamment à l'académie Florimontane. Une délibération sera prochainement proposée à ce sujet.

C- Dans le cadre des élections sénatoriales, Mme Sylvianne NOELLE rencontrera les élus de Lovagny et d'Etercy le mardi 15 septembre à 14h00 en mairie.

D- Mme Karen GAILLARD, Maire-Adjointe, indique que les travaux de création d'un trottoir route de Nonglard démarrent lundi 14 septembre avec la mise en place d'un alternat; ils seront suivi par un alternat aux Tâtes pour des travaux sur le réseau d'eau potable.

Début Octobre démarreront les travaux d'aménagement du chemin de la Combassière.

E- Les aménagements autour de l'agorespace sont en cours.

Suite au contrôle des aires de jeux, l'agorespace a été fermé pour des questions de sécurité.

L'accès y est interdit.

F- Mr Moulin, maraicher sur la commune, va vendre sa production le samedi matin devant le château.

Prochains conseils municipaux :
Vendredi 09 octobre à 20h00
Mardi 17 novembre à 20h00
Mercredi 16 décembre à 20h00

La séance est levée à 21h55